

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt, le 23 avril, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le lundi 04 mai, à 11h00 heures, salle de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Séance du 04 mai 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 04 mai à 11 heures, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

Présents :

Membres titulaires : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY,

Absent excusé : M. Jean-Jacques BIGOURET

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

1) Compte rendu du comité syndical du 13 mars 2020

Aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
03	0	0

2) Emprunt

Monsieur le Président rappelle que la construction du centre de santé est estimée à 500 000 € HT et que, subventions déduites, l'autofinancement de ce projet s'élève à 150 000 €.

Il présente les différentes offres de prêt reçues par la collectivité :

Organismes de prêt	Taux	Nb année	montant échéance	coût emprunt
Crédit agricole	1,70%	15 ans	11 413,44 €	21 201,54 €
Caisse d'épargne	1,20%	15 ans	10 986,71 €	14 800,59 €
Banque populaire	pas de prêt aux collectivités			
Banques des territoires	Prêts supérieurs à 25 ans			

Après avoir étudié les différentes offres de prêt, le Président propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 150 000 €

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1.2 %
- Base de calcul : 30/360
- Amortissement : progressif
- Périodicité : annuelle
- Point de départ de l'amortissement : 25 août 2020

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTÉ** l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne et du Limousin, aux conditions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces à intervenir

Pour	Contre	Abstention
03	0	0

3) Vote du budget 2020

Monsieur le Président présente le budget 2020 du Syndicat de communes « Bellegarde et Saint Silvain Ensemble » qui s'équilibre et sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Section de fonctionnement :

- o Dépenses :

Compte	Libellé	Prévision
6064	Fournitures administratives	500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00
Chapitre 011 - charges à caractère général		1 500,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	2 500,00
Chapitre 012 - charges de personnel		2 500,00
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00
TOTAL DEPENSES		6 000,00

- o Recettes :

Compte	Libellé	Prévisions
74741	Communes membres du GFP	6 000,00
74 - Dotations, subventions et participations		6 000,00
TOTAL RECETTES		6 000,00

- Section d'investissement :

- o Dépenses :

Compte	Libellé	Prévision
2313	Immos en cours de construction	602 000,00
TOTAL Construction		602 000,00
TOTAL DEPENSES		602 000,00

o **Recettes :**

Compte	Libellé	Prévision
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement		375 000,00
1321	Etat	100 000,00
1322	Région	100 000,00
1341	DETR	175 000,00
Chapitre 16 - Emprunts		225 000,00
1641	Emprunts	150 000,00
	Prêt relais TVA	75 000,00
TOTAL RECETTES		602 000,00

Pour	Contre	Abstention
03	0	0

4) **Questions diverses**

- Secrétariat du syndicat : mise à disposition de l'agent de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde :
Monsieur le Président propose que la secrétaire de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde soit mise à disposition du syndicat à raison d'une heure et demi par semaine. Cette mise à disposition sera actée lors d'un prochain comité syndical.

- Projet de Crédit-Bail :
Monsieur le Président informe l'assemblée, que dans le cadre de la demande de subvention auprès de la région pour la construction du centre de santé, il a été nécessaire de contacter un notaire afin d'établir un projet de crédit-bail (document qui sera signé entre le syndicat et la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui louera le bâtiment).

Le Président indique que la rémunération du notaire n'est pas encore définie de façon certaine, à savoir, pourcentage basé sur le montant HT du cout de la construction ou sur le montant restant à charge de la collectivité, subventions déduites.

- Subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine :
Monsieur le Président informe le comité syndical que le dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, au titre du développement territorial, a été transmis avant le 30 avril 2020, comme demandé par la Région afin que le dossier puisse être examiné lors de la prochaine commission permanente.

Le projet de Crédit-bail ainsi qu'un projet de statut de la SCIC, l'arrêté de création, les statuts, le PV d'installation des instances du syndicat, la délibération, l'attestation d'acquisition du terrain par le syndicat et l'estimatif du CAUE ont été transmis à l'appui de la demande de subvention.

- Acquisition du terrain par le syndicat :
Le Président va demander à la commune de Bellegarde en Marche d'établir la délibération concernant la cession du terrain au Syndicat.

La séance est levée à 11h45